



PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale  
de la protection des populations  
Service prévention des risques techniques  
Affaire suivie par : Sylvie HACHE  
Téléphone : 04 88 17 88 86  
Télécopie : 04 88 17 88 99  
Courriel : sylvie.bache@vaucluse.gouv.fr

Avignon le 25 MAI 2016

Unité Territoriale	Vaucluse
COUPLAGE / «VÉE»	
22 SEP. 2016	
<input type="checkbox"/> S31C	
Fait par	
ATTRIBUÉ A :	

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur le gérant,

L'inspecteur de l'environnement a effectué, le 18 mars 2016, une visite d'inspection inopinée sur votre site de Bollène, lors de laquelle il a pu faire des constatations relatives au mode d'exploitation de vos installations.

A la suite de cette visite, des fiches d'écarts ont été établies et vous ont été transmises. Vous y avez apporté une réponse le 6 avril 2016.

L'inspection des installations classées vous a informé, par courrier du 24 mars 2016 puis, en application de l'article L 514-5 du code de l'environnement, par courrier du 29 avril 2016, que ces manquements étaient susceptibles de faire l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure.

Au terme de cette procédure contradictoire, en application de l'article L 171-8 du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral ci-joint, vous met en demeure de respecter, au plus tard le 30 juin 2016, les dispositions des articles 8.1.1, 8.1.2, 8.1.3 et 8.2.3 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2016 réglementant vos installations.

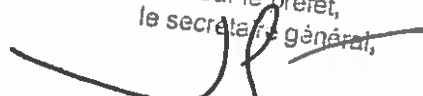
Par ailleurs, par arrêté préfectoral du 15 janvier 2016, vous aviez été mis en demeure de procéder au retrait de la totalité des andains entreposés illégalement sur la commune de Mornas (84550).

La police municipale de Mornas a constaté que vous aviez bien procédé à l'évacuation de la totalité des andains et l'inspection des installations classées m'informe que vous avez fourni l'ensemble des éléments justificatifs de la bonne réalisation des mesures imposées.

Je vous informe que je prends donc acte du fait que vous avez satisfait aux dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 15 janvier 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,  
le secrétaire général,



Thierry DEMARET

Monsieur le gérant  
Centre de Valorisation Alcyon-Bollène  
n°946, VC 9 des Princes  
84100 ORANGE

*Copie : DREAL PACA-UT84*